

République Française  
 Département : HAUTES-PYRENEES  
 Arrondissement : Tarbes  
**NOUILHAN - Commune**

Séance du mardi 31 mars 2026

Délibération N° DE\_009\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	8	9
Date de la convocation : 23/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente et un mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur HALLOT Raymond.

Présents : Monsieur HALLOT Raymond Monsieur CAPMARTIN Patrice Madame DIDELOT Malvina Monsieur BALLARDI Daniel Madame LAFFITTE Ariane Madame BETTONI Myriam Madame QUERROT Coralie Madame ITURRIA Nathalie

Représentés : Madame HALLOT Fabienne représentée par Monsieur HALLOT Raymond

Absents et Excusés : Monsieur LAMARQUE-LIZOUNAT Alan

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame LAFFITTE Ariane est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délégués aux syndicats**

**Vu** l'article L5212-7 du CGCT,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit désigner les nouveaux délégués aux divers Syndicats,

Monsieur le Maire fait les propositions au conseil municipal et demande son avis.

**Après délibération les nouveaux délégués sont les suivants :**

## DELEGUES AUX SYNDICATS

- INTITULE	- TITULAIRE	- SUPPLEANT
<b>SYNDICAT MIXTE SMAEP TARBES NORD</b>	HALLOT Raymond	LAFFITTE Ariane
<b>SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 65</b>	BETTONI Myriam	DIDELOT Malvina
<b>SYNDICAT MIXTE ADOUR AFFLUENT</b>	BELLARDI Daniel	HALLOT Raymond
<b>SYNDICAT MIXTE AGÉDI</b>	HALLOT Raymond	CAPMARTIN Patrice
<b>VAL ADOUR ENVIRONNEMENT</b>	HALLOT Fabienne	BETTONI Myriam

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur HALLOT Raymond  
Président de séance

Madame LAFFITTE Ariane  
Secrétaire de séance

